

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Aucune information.

6.5.2 Révocations d'interdiction

Royal Oak Ventures Inc.

Lève l'interdiction, prononcée le 20 juillet 1999, adressée à toute personne, affectant les opérations sur les valeurs de Royal Oak Ventures Inc. au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable à la satisfaction de l'Autorité des marchés financiers.

La levée de l'interdiction est prononcée le 22 août 2011.

Décision n°: 2011-FIIC-0204